

## Mission de l'Association des camps du Québec (ACQ)

L'ACQ a pour mission de promouvoir, représenter et soutenir la qualité et la valeur de l'expérience Camp et son apport au développement et à la santé des individus, des familles et de la jeunesse au Québec.

## Qui est l'ACQ?

Cheffe de file du secteur des camps depuis plus de 60 ans, reconnue et soutenue financièrement par le gouvernement du Québec en tant qu'organisme national de loisir.

L'ACQ est la seule organisation qui regroupe et encadre les camps et leurs activités. Elle est une référence et un partenaire apprécié dans les milieux du loisir et du plein air.

Près de 500 organisations de partout au Québec en sont membres. Ces camps de jour, camps de vacances et camps familiaux se conforment à des normes et des balises strictes sur la sécurité, les ratios d'encadrement, la formation du personnel ainsi que la qualité des activités, de l'animation et des installations.

Au Québec, l'industrie des camps est un moteur économique qui emploie annuellement plus de 25 000 personnes.

Depuis plus de 100 ans, les familles peuvent compter sur les camps. Les camps sont maintenant d'indispensables acteurs dans la conciliation famille-travail en été et durant la relâche scolaire hivernale.

## Situation actuelle

Les articles 188 à 214 de la Loi sur la protection du consommateur (LPC) créent des inégalités administratives et économiques entre les camps du Québec.

Ces règles conçues pour protéger les consommateurs nuisent pourtant à des milliers de familles et à des centaines de PME, en plus de créer de l'iniquité au sein de l'industrie des camps.

Les camps de jour municipaux et les camps institutionnels ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que les camps indépendants, soit les camps privés et les OBNL.

## Solution

L'ACQ propose d'apporter des modifications à la section sur les contrats à exécution successive (articles 188 à 214) de la LPC afin que les camps indépendants soient aussi autorisés à :

- percevoir un dépôt au moment de l'inscription au camp
- rembourser partiellement les frais d'inscription en cas d'annulation avant le début du service

Les gestionnaires de PME indépendantes ne demandent pas de privilège, mais bien de bénéficier des mêmes règles administratives que celles qui régissent les camps municipaux et institutionnels, et ce, afin d'unifier l'industrie des camps au Québec.

La modification de la LPC sera l'occasion pour le gouvernement de soutenir de manière significative des entreprises locales, de favoriser l'accès pour les enfants du Québec à des expériences de qualité et de faciliter la conciliation famille-travail en été en augmentant le nombre de places offertes en camp.

## Problématique

**La LPC permet l'annulation tardive d'inscriptions sans pénalité ou frais supplémentaires. Les camps indépendants sont dans l'obligation de rembourser en totalité les frais d'inscriptions en cas d'annulation avant le début de la prestation de service, mais pas les camps municipaux ou institutionnels.**

Puisqu'elles sont sans conséquence financière, de très nombreuses annulations sont enregistrées les semaines précédant le début du service, et même parfois le matin du début du camp. Étant donné le court délai, il est presque impossible de combler les places ainsi devenues vacantes.

### Conséquences pour les PME : fragilisation des finances des entreprises

- Pertes importantes de revenus et dépenses inutiles et irrécupérables en ressources humaines, en matériel, en installations et en nourriture dans les camps de vacances notamment.
- En 2024, ce sont 5 294 000 \$ que les camps ont dû verser en remboursement en raison d'annulations. À cela s'ajoutent les frais de carte de crédit qui doivent être payés deux fois par les camps (à l'inscription et au remboursement).
- Dans 67 % des cas où des inscriptions ont été annulées dans les 20 jours précédant le début du service, la place laissée vacante n'a pu être comblée.

### Conséquences pour les familles : diminution de l'offre des places offertes et hausse des tarifs

- Chaque semaine, partout au Québec, des centaines de places demeurent vacantes dans les camps indépendants, privant ainsi des centaines de familles de solutions de garde pour leurs enfants durant la période estivale.
- La période d'inscription en camp est stressante pour les parents qui doivent travailler durant l'été. Si plus de places étaient réellement offertes, le niveau de stress des familles diminuerait et la conciliation famille-travail en été serait facilitée.
- Face aux pertes financières, les camps sont contraints d'augmenter leurs tarifs pour demeurer viables, ce qui impacte le portefeuille des familles.

**La LPC interdit aux camps indépendants de percevoir des sommes d'argent avant le début du service, mais pas aux camps municipaux ou institutionnels.**

### Conséquences pour les PME : accroissement de l'insécurité financière

- Pour être en mesure d'offrir des services de qualité, les camps investissent des milliers de dollars bien avant le début de la prestation du service : embauche et formation du personnel, planification des activités, organisation des séjours, entretien et sécurisation des lieux.
- Ces dépenses nécessaires sont réalisées sans flux de trésorerie ni garantie de revenus plusieurs mois avant le début des camps.

### Conséquences pour les familles : concentration du fardeau financier

- Les familles sont contraintes de payer la totalité des frais d'inscription en un seul versement le premier jour du camp, puisque le paiement par versements à partir du moment de l'inscription n'est pas autorisé.